

# Allianz Euro Oblig 1-3 Plus

Un véhicule d'investissement aggregate sur la partie courte de la courbe



Parts RC et RD

Fonds  
Obligataire  
Euro Court  
Terme

## Caractéristiques :

- Fonds investi sur le marché des obligations court terme de la zone Euro
- Objectif : offrir une performance supérieure à l'indice JPM EMU 1-3 sur une durée de 2 ans
- FCP investi en obligations (souveraines et privées) de la zone Euro, utilisation de l'ensemble des sources potentielles de valeur ajoutée qu'offre le marché obligataire de la zone Euro, sans contrainte d'allocation
- Gestion active de la sensibilité, positionnement dynamique sur la courbe des taux et sélection des meilleures signatures parmi des émetteurs publics ou privés (30% maximum de credit corporate)
- Durée minimale de placement recommandée de 2 ans

## Intérêts de la classe d'actifs Obligations Euro Court Terme :

- Investissement sur les dettes privées (30% max de crédit corporate)
- Investissement sur les dettes gouvernementales et périphériques
- Investissement sur les obligations garanties par l'État
- Paris de courbe

## Atouts d'Allianz Euro Oblig 1-3 Plus

- 1er quartile sur 5 ans au 29 janvier 2010
- Un historique de performance très long : 14 ans
- Un encours au 29 janvier 2009 de 171M€
- Une équipe de gestion particulièrement stable (le même gérant depuis l'origine)

## Cartographie des risques :

- Risque de taux : Fourchette de sensibilité aux taux [-2;3]
- Risque sectoriel : possibilité d'investir sur des segments et univers différents de l'indice de référence
- Risque de crédit : Risque de défaillance des émetteurs d'instruments financiers émis par des établissements privés
- Risque relatif à l'utilisation de produits dérivés : possibilité de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque sans modifier la composition du portefeuilles de titres vifs
- Risque de change : Variations de taux de change sur les titres émis en devise étrangère pouvant générer des variations non imputables à la valorisation du titre en lui-même (10% maximum)

## Atouts d'AllianzGI France :

- Un acteur majeur de la gestion de taux en France : plus de 53 milliards d'euros sous gestion à fin décembre 2009
- La meilleure notation (MQ1), attribuée par Moody's Investors Service au département gestion de taux d'Allianz Global Investors France, attestant de la solidité de sa structure organisationnelle et de la qualité du processus de gestion de ses portefeuilles
- La solidité financière de l'actionnaire Allianz à 100 %, noté AA par Standard&Poors.

## Un processus de gestion éprouvé :

- Un processus de gestion en 4 étapes
  - Détermination d'un scénario central, et anticipation des principaux taux directeurs et devises
  - Prise de décisions d'investissement
  - Construction du portefeuille
  - Contrôle des risques

Allianz Euro Oblig 1-3 Plus

## Performances (part R) à fin janvier 2010

Benchmark : JPM EMU 1-3

Performances nettes au 31/08/2009	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans (annualisé)	5 ans (annualisé)	Origine (annualisé)
Allianz Euro Oblig 1-3 Plus R	0,14%	0,14%	0,08%	3,49%	13,65% (4,36%)	17,05% (3,20%)	85,49% (4,35%)
Benchmark	-0,02%	0,02%	0,19%				-
Écart de performance	0,16%	0,16%	-0,12%				-
Quartile au sein de sa catégorie Morningstar GIFS**	2/4	2/4	3/4	2/4	2/4	1/4	

La période 1 mois s'entend depuis le 31 décembre 2009, 3 mois depuis le 29 octobre 2009, YTD depuis le 31 décembre 2009, 1 an depuis le 30 janvier 2009, 3 ans depuis le 31 janvier 2007, 5 ans depuis le 31 janvier 2005, Origine depuis le 28 juillet 1995. Allianz Oblig 1-3 Plus est comparé à un benchmark depuis le 31 mars 2009

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Forme juridique:

FCP de droit français (Conformité à la directive européenne)

### Classification AMF :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro

### Date d'agrément AMF :

10 septembre 2004

### Code ISIN :

Part : R/C FR0010117119 - Part RD FR0010126334 - Part TD : FR0010454769

### Durée de placement recommandée : 2 ans

### Frais de gestion :

Part R et T : 0,4784 % TTC maximum de l'actif net

### Commission de souscription maximale :

Part R et T : 1.50 % (dont part acquise au FCP : néant)

### Montant minimum de première souscription :

Part R et T : 5000 euros

### Commission de rachat maximale : néant

### Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et sont effectuées sur la base de la valeur liquidative du jour.

### Valorisation :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement. La valeur liquidative du jour est calculée le jour ouvré suivant selon la méthode d'évaluation des actifs figurant dans la note détaillée. Elle est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux.

### Valeur liquidative d'origine :

Part RC : 97.72 euros

Part RD : 91.36 euros

Part TD : 100.00 euros

### Libellé de la devise : Euro

### Affectation du résultat :

Actions « RC » : Capitalisation

Actions « RD » : Distribution annuelle

Actions « TD » : Distribution trimestrielle

### Dépositaire :

Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

### Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier - 75444 Paris Cedex 09

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr) et auprès des entités qui commercialisent ce produit.

Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter.

Document non contractuel.